

# Transition énergétique : se préparer aux enjeux de demain

Bâclée, incomplète, dogmatique. La « transition énergétique » à la française est mal partie. Voici pourquoi, sous forme de lettre ouverte adressée au gouvernement. **r Michel Quatrevalet.**

En ce moment même se décident les principaux arbitrages sur la politique énergétique de la France pour les prochaines années.

L'essentiel de l'électricité française est issue de l'[énergie nucléaire](#), produite à la suite d'un programme industriel d'une intensité formidable. Il y a 40 ans, la France connectait alors parfois cinq réacteurs par an sur le réseau. C'est donc maintenant qu'il faut statuer sur la manière de produire notre électricité. Car compte tenu de l'ampleur des investissements à réaliser, il faut largement anticiper et développer les capacités industrielles nécessaires. Or, la [Loi](#) sur la Transition énergétique et de croissance verte, comme [celle](#) sur la Programmation de l'Énergie ne préparent pas le pays à relever ce défi.

## Non pertinence des scénarii disponibles

L'approvisionnement du pays en électricité ne saurait souffrir de fonctionner avec une marge réduite, qui le rendrait à la merci d'un incident se transformant en *black out* par effet domino. Avec des risques sur la sécurité des personnes et des équipements techniques.

Ceci implique que les scénarii de prospective prennent, pour chaque situation, l'hypothèse la plus défavorable et n'intègrent que des technologies à caractéristiques techniques et économiques connues.

À l'évidence, ce n'est pas le cas des différents scénarii présentés en appui des réflexions sur la Programmation pluriannuelle de l'Énergie. En particulier, les scénarii de Réseau de Transport de l'Électricité (RTE), scénarii de quasi référence, apparaissent biaisés sur de nombreux points :

- Une prévision de consommation stagnante ou en forte baisse, alors même que des nouveaux usages de l'électricité seront impulsés et que la population augmentera de 10 % sur la période. RTE est d'ailleurs en contradiction avec sa maison mère EDF sur ce sujet.
- Une approche probabiliste du risque de *black out*. Si cette approche peut se comprendre pour les évaluations économiques, elle est incompréhensible sur un sujet de sécurité majeur. On ne calcule pas un pont pour qu'il résiste à 90 % du trafic possible.
- Une imprécision sur la faisabilité des technologies disponibles, en particulier sur les questions de stockage et d'efficacité énergétique.
- Une absence de considération sur l'indépendance énergétique du pays, avec des recours importants aux importations dans les situations critiques.
- Une absence quasi-totale de considérations économiques.

## Approche dogmatique sur les énergies renouvelables.

[L'énergie éolienne](#) et [l'énergie solaire](#) sont intermittentes et aléatoires. Même à l'échelle de l'Europe, il est déjà arrivé — et cela arrivera encore avec certitude — qu'elles ne produisent quasiment rien, même en hiver. Elles sont dites « non pilotables », par opposition aux centrales thermiques (à combustible fossile ou nucléaire) et, pour une part, à l'hydraulique, dont la production est « pilotable » à la demande.

[Le stockage de l'électricité](#) pourrait être une réponse au problème. Or, à ce jour, nous ne pouvons affirmer qu'il existera, même à long terme, des moyens à la hauteur des enjeux. À titre d'exemple, 3 ou 4 jours sans vent, même à mi-saison, nécessiteraient, pour compenser, d'élever le lac d'Annecy à la hauteur du massif de Belledonne. Et le stockage hydraulique est le seul stockage de masse opérationnel pour de nombreuses années encore.

Il faut donc, en appui des ENR non pilotables, un réseau de centrales pilotables d'une capacité à la hauteur de la consommation maximale estimée à la pointe d'hiver, à 19h, et pour une journée sans vent.

Dans ces conditions, à quoi servent les ENR non pilotables ?

— Dans le cas d'un réseau de centrales pilotables nucléaires, elles économisent (très peu) d'uranium, et conduisent probablement à recourir à des centrales à gaz pour un appui rapide, augmentant ainsi les émissions de CO<sub>2</sub>.

— Dans le cas d'un réseau de centrales pilotables à base de combustibles fossiles, elles devraient faire diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>. Or, l'exemple de l'Allemagne montre que, pour différentes raisons, ce n'est pas le cas. Malgré ses 100 GW d'ENR non pilotables, pour une consommation maximale de 80 GW, l'Allemagne n'a pas diminué sa capacité en énergie fossile et ne baisse pas ses émissions de CO<sub>2</sub>.

Le seul argument présenté par vos Services est que ces ENR diversifient les filières pour sécuriser l'alimentation en cas de défaillance systémique du nucléaire. Mais en quoi une filière aléatoire peut elle sécuriser ce risque ? **Les ENR non pilotables ne servent donc à rien sur un réseau tel que le réseau français. Pire, elles complexifient la sécurisation du réseau, et mettent en difficulté la conduite des centrales, nucléaires ou autres.**

## Nécessité de révision de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte

La confusion des objectifs et des moyens définis dans la loi sur la transition la rend particulièrement incompréhensible, au regard des considérations ci-dessus. Par ailleurs, elle peut être déjà considérée comme obsolète, puisque le ministère de l'Écologie a lui-même reconnu que certains de ses objectifs ne pouvaient être tenus. La Cour des comptes a justement relevé son incohérence, puisque 70% des moyens financiers consacrés à la transition vont aux ENR non pilotables, qui représentent 3 ou 4% de la production d'énergie et n'améliorent aucunement notre bilan carbone.

Lors de la consultation sur la Programmation pluriannuelle (PPE) de 2018, des organismes d'experts et des sociétés savantes, parfois institutionnels, se sont exprimés en ce sens sur tous

ces points. Ces interventions, nombreuses, argumentées et convaincantes, et les réponses à contrario floues et orientées de la Maîtrise d'œuvre de la PPE peuvent encore être consultées sur le site de la consultation. On ne voit pas comment votre Gouvernement pourrait les ignorer.

**Il faut donc réviser d'urgence la loi sur la transition énergétique, sur des considérations rationnelles, en tenant compte des contraintes technologiques, sociales et économiques, et dans une perspective stratégique de préservation des intérêts nationaux.**